

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 10 décembre 2025 à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41
Présents : 19 (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65
Présentes : 27
Pouvoirs : 18
Total : **45** (mini 33)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans
Robert ALLEYRON BIRON, Délégué de la Rivière
Marie-Odile BAUDRIER, délégué de Saint-Julien-en-Vercors
Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors
Florent BRUNET, Conseil Régional AuRA
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin
Nathalie FAURE, Déléguée du Conseil départemental de l'Isère
Pierre-Louis FILLET, Délégué de la Communauté de commune du Royans-Vercors
Gérard GAGNIER, Délégué de la Communauté de Commune du Val de Drôme
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans
Fabien LOMBARD, Délégué de la commune de Suze
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme
Yannick PASDRMADJIAN, Délégué de Claix
Eric VALLIER, délégué de la Communauté de Commune du Trièves
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Agnès TREGRET, Déléguée de la commune Le Percy-en-Trièves
Pierre WEICK, Délégué de la Communauté de Commune du Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Antoine BACK, Délégué de la ville de Grenoble à Michel VARTANIAN
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA, à Nathalie FAURE,
Raphaël MOCELLIN, Conseil Régional AuRA, à Florent BRUNET
Alban PANO, Délégué du Conseil Départemental de la Drôme à Christian MORIN
Bruno VITTE, délégué de Hostun à Yves CHAZALET

Participaient également à la réunion :

Bruno BÉGOU, FAUP
Philippe ROUSTAND, délégué du CESER
François VERON, Conseil Scientifique

Ainsi que les membres de l'équipe technique,
Aline BUFFAT, Patrick DELDON, Davy DEMALINE, Aurélie GACHON,
Céline JEANNIN, Olivier LEMONIER, Amandine REFFET et Mathieu ROCHEBLAVE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité sauf Madame Agnès TREGRET, déléguée du Parcy-en-Trièves ne prend pas part au vote, le compte-rendu de la réunion du Bureau du 12 novembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

SIVER 2026/ L'AOP du Bleu du Vercors-Sassenage se dynamise pour préserver la qualité de ses prairies : demande de financement

Le SIVER (Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage) est l'organisme de gestion du fromage « Bleu du Vercors-Sassenage » reconnu en Appellation d'Origine Protégée (AOP) depuis 1998. Il est né de la volonté de toute une filière de sauvegarder et développer à travers leur fromage toute une activité agricole issue d'une longue tradition d'élevage et de transmissions de savoir-faire. Ainsi le SIVER, en lien avec l'INAO et l'organisme certificateur (Qualisud) met en place toutes les actions nécessaires au respect et l'évolution du cahier des charges et à l'amélioration de la notoriété du bleu.

La filière aujourd'hui compte 8 producteurs fermiers et une petite coopérative qui réunit 32 exploitations pour une production totale de 517 tonnes en 2024 portée par 57 agriculteurs. Ce volume (multiplié par 6 en 24 ans) s'inscrit dans une dynamique positive portée par les opérateurs. L'histoire continue à s'écrire dans une dynamique impulsée par des jeunes.

Au cours des 20 derniers mois, 11 jeunes se sont installés dans nos exploitations ou ont rejoint notre filière. Cela représente 20% de notre effectif, c'est une joie immense d'accueillir ces forces vives qui apportent leur regard innovant tout en portant les valeurs de l'AOP.

Cette dynamique s'illustre par l'engagement de tous les producteurs fermiers dans la Marque valeurs Parc. C'est un outil, comme l'AOP laitières durables, qui favorise les actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie de nos opérateurs dans l'objectif de pérenniser nos exploitations. La filière déploie de nombreuses actions qui s'inscrivent dans cette démarche de durabilité. Entre-autre, les agriculteurs ont souhaité s'impliquer dans la préservation de leur prairies naturelles tout en agissant d'une manière vertueuse sur les prairies temporaires.

En 2019 la filière avait amorcé des actions avec l'INRAE, le Parc et les chambres d'agriculture sur cette thématique dans l'objectif de faire un état lieux de la place des prairies naturelles dans le système économique des exploitations et d'étudier leurs caractéristiques et composition. Ce projet « pilote » a fait écho notamment auprès d'autres massifs de montagne et un projet inter territorial – PRAIDIRE – s'est monté pour approfondir les suivis.

En 2025, la filière a accueilli le concours des pratiques agro-écologiques porté par le Parc naturel régional du Vercors. 10 exploitations ont présenté des prairies de fauche ou de pâture, nous attendons avec impatience les résultats du concours au niveau national qui auront lieu à l'occasion du prochain salon international de l'agriculture.

Les projets de la filière vont s'articuler autour de deux axes en 2026 :

Axe 1 : La filière doit tout d'abord assurer son fonctionnement pour :

- assumer son rôle d'organisme de gestion et gérer l'ensemble des contrôles produits et opérateurs.
- asseoir le cahier des charges auprès des membres de la filière et assurer son évolution :
 en lien avec et les engagements à mettre en œuvre sur le concept AOP durable demandés par les filières AOP laitières au travers du CNAOL.
 en lien avec l'OSRAR (OS Races Alpines Réunies) pour développer la production laitière de la race Villard-de-Lans, et améliorer son appropriation auprès des éleveurs en développant des actions de promotion et de communication.
- assoir la notoriété du fromage

Pour répondre à ces ambitions, le SIVER participera d'une manière active aux différents ateliers collectifs (AOP durable, commission génétique race Villard-de-Lans, groupes de travail INRAE etc ..), s'attachera à être présent dans les différentes manifestations du territoire et contribuera à la mise en œuvre des actions au sein de

la filière.

Axe 2 : Préservation des prairies naturelles

- Participation au projet PRAIDIRE (POIA Biodiversité – INRAE) avec le Parc du Vercors
- Suivis expérimentaux de prairies temporaires pour s'adapter à la sécheresse (CA38 / ADICE / PNR V / Siver)
- Mise en place de bandes enherbées mellifères par des agriculteurs pilote
- Mobilisation pour la remise des prix du concours général des pratiques agroécologiques au SIA 2026
- Mise en valeur de la pratique de montée en alpage sur les Quatre Montagnes dans le cadre de l'année internationale du pastoralisme et du PPT de la CCMV

Le soutien du parc du Vercors au SIVER s'inscrit dans la mesure 1.4 Soutenir les activités agricoles et forestières portant les valeurs du Parc et le partenariat avec cette structure vise à :

- soutenir l'élevage de montagne via une filière de qualité
- garder une agriculture vivante sur le territoire et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs dans la filière laitière
- Renforcer l'attractivité du territoire grâce à un fromage AOP

Budget et plan de financement prévisionnel 2026 :

Dépenses		Recettes	
Poste d'animation et frais de fonctionnement	45 713,00 €	Région AuRA (lignes Parc PNRV)	36 000,00 €
Dépenses externes	9 702,00 €	Département de l'Isère	9 000,00 €
Frais de vie de la structure (service de remplacement, AG ...)	1 600,00 €	Département de la Drôme	9 000,00 €
Participation à des événements de valorisation	21 244,20 €	Parc du Vercors	10 500,00 €
Outils de communication	6 240,80 €	Autofinancement (SIVER)	20 000,00 €
TOTAL	84 500,00 €	TOTAL	84 500,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le budget et son plan de financement sous maîtrise d'ouvrage du SIVER,
- **d'APPROUVER** le soutien financier au SIVER d'un montant de 10 500 euros, sur le budget PNRV 2026, sous réserve de l'approbation du budget,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que les départements de l'Isère et la Drôme,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Service de remplacement du Vercors : attribution d'une subvention

L'association "Service de Remplacement du Vercors" est un groupement d'employeurs ayant pour objet principal de mettre des remplaçants à la disposition d'exploitants agricoles du territoire du Parc du Vercors. La mise à disposition d'un ou plusieurs salariés aux adhérents se réalise en cas de : maladie/accident, congés, vacances, maternité, formation, décès, exercice d'un mandat professionnel électif ou syndical.

Cette activité est née il y a cinquante ans sur le territoire, à l'initiative de ses agriculteurs. En 2024, 106 exploitations et 155 adhérents ont fait appel à ses services. Cela représente une activité de l'ordre de 2 560 jours de remplacement par an. Le Parc accompagne ce service de remplacement depuis 2002 au titre de sa contribution au maintien de l'activité agricole sur le territoire (Mesure 1.4 charte PNRV).

Une convention de partenariat établie en 2023 pour une durée de cinq ans entre le Parc et le Service fixe les objectifs de cette collaboration:

- renforcer l'attractivité du métier en rendant accessible sur le territoire une offre de remplacement pour congés
- contribuer à la résilience des exploitations en permettant le recours au service dans des périodes difficiles pour les exploitants
- faciliter les dynamiques de formations et de recrutements via les salariés du service.

Ce partenariat se formalise entre autre par le versement d'une aide financière annuelle du Parc du Vercors au service de remplacement .

En contre-partie le service de remplacement s'engage à garantir :

- l'accessibilité du service pour tous les adhérents, avec un tarif compétitif sans surcoût lié à la localisation géographique de l'exploitation,
- un fonctionnement permettant une bonne réactivité vis-à-vis des sollicitations des agriculteurs
- une qualité de service répondant aux besoins des exploitations du Vercors
- sa participation dans les instances mises en place en faveur du renouvellement des générations et sa collaboration dans la communication auprès des exploitants.

Pour l'année 2026, il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € comme définie dans la convention de partenariat.

Annexe : convention de partenariat Service de remplacement / Parc du Vercors

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'ATTRIBUER** une subvention au service de remplacement du Vercors de 40 000 €, dont les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Marque Valeurs Parc sur les produits agricoles : proposition d'attribution et de renouvellement

Contexte

Commune à tous les Parcs et représentée par un logo unique, la marque « Valeurs Parc naturel régional » traduit la volonté des Parcs naturels régionaux de valoriser le travail des hommes et des femmes qui font vivre leur territoire et partagent leurs valeurs du développement durable. Sur notre territoire, on compte aujourd'hui 47 exploitations agricoles utilisant cette marque pour leurs produits agricoles. La commission Marque Valeurs Parc qui s'est tenue le 25 novembre a permis de formuler des avis concernant 11 exploitations (agrément et renouvellement).

Contenu de l'action

La commission a rendu un avis favorable suite à l'audit d'agrément réalisé au GAEC des Allières (Hugues, Didier, Nathan, Quentin ARGOUD-PUY) installés à Villard-de-Lans en production laitière et fromages fermiers. De même, la ferme de la Cime du Mas à La Chapelle en Vercors (Anne et Sébastien REVOL) a reçu un avis favorable pour la même production. A noter, qu'avec ces deux exploitations, tous les producteurs fermiers de l'AOP du Bleu du Vercors-Sassenage sont engagés dans la démarche marque valeurs parc sur le territoire.

Concernant les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, un audit d'agrément a été réalisé et a reçu un avis favorable de la commission marque : Aux Monts des Simples situé à Méaudre (Joy TETAZ) .

Concernant les fruits, légumes et petits fruits, un avis favorable a été donné à l'exploitation Les Jardins Preslins à Presles (Igor FREY).

Enfin, des audits de renouvellement ont été réalisés et ont tous reçu un avis favorable par la commission :

- pour les herbivores : Nicolas BRUN à Bouvante ; La bergerie de la Rouye (Zacharie et Elodie BELLE) à Bouvante ; Earl de la Rochetière (Baptiste BLANC) Saint Nizier du Moucherotte ; GAEC des Colibris (Eric, Sébastien, Dylan ROCHAS) à Méaudre ; Pierre Edmont BEC à Corrençon ; EARL de la Grand'mèche (Pauline GUILLOT) à Lans-en-Vercors.

- *pour les herbivores et fruits, légumes et petits fruits : La Ferme des Villardes (Lucien IDELON et Catherine DUBOUCHER) à Izeron.*

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **d'ATTRIBUER** la Marque Valeurs Parc aux deux éleveurs pour la convention herbivores, à la productrice en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales ainsi qu'aux producteurs de fruits, légumes et petits fruits.

→ **de RENOUVELER** la Marque Valeurs Parc aux six producteurs d'herbivores et à la ferme en production d'herbivores et fruits, légumes et petits fruits.

→ **d'AUTORISER** le Président à signer la convention d'utilisation se rapportant à l'attribution de la marque pour tous les bénéficiaires mentionnés.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Événements 'A tout bout d'champ' 2026 : demande de financement

Contexte

Dans le cadre de la nouvelle charte du Parc et plus particulièrement de la mesure 1.4 « soutenir les activités agricoles et forestières portant les valeurs du Parc », le Parc souhaite valoriser auprès des habitants et visiteurs la contribution des activités agricoles et forestières aux transitions. En parallèle de la tenue de la Fête du Bleu une année sur deux, il est proposé de maintenir une programmation d'événements agricoles pédagogiques et culturels dans les fermes avec pour objectif de valoriser les métiers, les savoir-faire, les produits agricoles du territoire et de favoriser l'interconnaissance entre des publics, consommateurs et les producteurs.

Contenu de l'action

Pour ce faire, le Parc naturel régional du Vercors propose en 2026 une programmation de temps de rencontres au sein de dix fermes volontaires sur l'ensemble de son territoire, répartis sur l'année (mai – décembre) sous la même bannière 'A Tout Bout d'Champ'.

Pour toutes les fermes, il s'agira de proposer un temps de visite de la ferme et de son environnement, avec la démonstration d'un savoir-faire, un temps d'échange reposant sur la dégustation de produits locaux (de la ferme ou du secteur géographique) et d'une animation culturelle ou artistique.

Seront proposés des formats types pour les événements sur lesquels devront se positionner les candidats : veillées théâtrales ou ciné, balades contées avec goûters, randonnée gourmande (circuits avec des stands de découverte des actions du Parc et des stands de dégustation).

Le Parc nourrira ses événements avec une entrée culturelle comme par exemple la tenue de pièces de théâtre thématiques, des performances scéniques danse et musique en lien avec l'agriculture, la mise en place d'exposition interpellant le visiteur et l'habitant...

Ces actions seront menées en partenariat étroit avec le SIVER (Syndicat du Bleu du Vercors-Sassenage) et l'APFV (Association des Producteurs Fermiers du Vercors) et s'articuleront autant que faire se peut avec les autres événements tels que les opérations 'De ferme en ferme', 'La Clé des Champs', la Semaine du Goût, le Mois de la Transition Alimentaire...

Les objectifs poursuivis à travers l'organisation des événements « A tout bout d'champ » sont :

- > Valoriser les produits locaux du territoire : SIQO, Marque Valeurs Parcs...
- > Faire découvrir les savoir-faire agricoles
- > Valoriser le patrimoine agricole et alimentaire du Parc
- > Mettre en place les conditions d'un dialogue ouvert entre agriculteurs, habitants et visiteurs pour une meilleure compréhension du métier et de ses aménités positives
- > *Organiser des événements de qualité sur l'ensemble des secteurs géographiques du Parc naturel régional du Vercors*

Budget et plan de financement prévisionnel 2026 :

Dépenses		Recettes	
Coordination du projet	10 500 €	Département de l'Isère (40%)	11 200 €
Animations : prestations artistiques et/ou culturelles	14 000 €	Département de la Drôme (40%)	11 200 €
Communication : création visuel ATBC, banderoles, spots radio, flyers...	3 500 €	Autofinancement PNRV	5 600 €
TOTAL	28 000 €	TOTAL	28 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité sauf Monsieur Fabien LOMBARD, délégué de la commune de Suze qui ne prend pas part au vote :

- de **VALIDER** le contenu de l'action "Événements A tout bout d'champ 2026" et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des départements de l'Isère et de la Drôme
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

**Fonctionnement du GAL LEADER Terres de Dauphiné en 2026 :
demande de financement**

Le 5 mai 2023, la Région Auvergne Rhône-Alpes a validé la candidature LEADER du territoire « Terres de Dauphiné » représentée par 10 intercommunalités et portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement sur la programmation 2023-2027, une enveloppe de 4 520 290 € de crédits FEADER est attribuée au Groupe d'Action Local (GAL) Terres de Dauphiné. Cette stratégie repose sur trois axes :

- La relocalisation de l'économie et de l'emploi
- Le développement d'un tourisme écoresponsable
- La revitalisation des centres-bourgs

La mise en œuvre du programme s'appuie sur une équipe technique :

- La coordination, pour la mise en œuvre de la stratégie et permettre un fonctionnement homogène de l'ensemble du territoire,

0,8 ETP répartis sur 2 agents : Violaine Vignon et Lucile Beaumann

- L'animation des territoires Vercors Diois (Massif du Vercors, Royans Vercors et Diois) et Alpes Sud Isère (Trièves, Matheysine, Oisans), pour faire le relais auprès des intercommunalités et faire connaître le programme auprès des porteurs de projets, ainsi que les accompagner dans leurs demandes de financements

1 ETP répartis sur 2 agents : Violaine Vignon et Lucile Beaumann

- La gestion/ instruction, pour les aspects administratifs et réglementaires du programme

1,6 ETP répartis sur 2 agents : Pierre Julien Cournil et Aymeric Mellet

Cette année 2026 marquera la consommation de la fin de l'enveloppe de subventions : les appels à projets "itinérances douces" et "espaces multi-usages et mutualisation" permettront aux porteurs de projets de bénéficier des derniers crédits disponibles. L'appel à projet coopération lancé en décembre 2025, permettra au GAL de bénéficier de coopérations avec d'autres territoires extérieurs. La thématique "valorisation de la laine" est une des pistes en travail.

En parallèle, est prévue la réalisation de 10 films présentant des projets inspirants et pouvant être dupliqués sur d'autres territoires. Des formations spécifiques aux besoins LEADER sont aussi envisagées (coopération, évaluation).

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement : personnel, frais de structure, frais de déplacements, communication, cotisations, formations	261 394,63 €	Subvention LEADER 80 %	209 907,71 €
Investissement : équipement informatique	990,00 €	Autofinancement Parc	52 476,92 €
TOTAL	262 384,63 €	TOTAL	262 384,63 €

Le reste à charge de l'autofinancement sera du maître d'ouvrage public. La participation des intercommunalités du GAL à l'autofinancement est prévue par ailleurs dans une convention d'entente et de coopération.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements du programme LEADER
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Transitions des stations du Vercors : demande de financement

Contexte

La stratégie et la programmation 2021-2027 de l'Espace Valléen Vercors intègre la réflexion sur le devenir des stations de ski avec une triple ambition :

- Accompagner les stations vers une nouvelle approche : devenir des portes d'entrée aux quatre saisons, de la découverte des patrimoines naturels et culturels.
- Soutenir les projets qui mettent en avant l'offre multi thématique spécifique au Vercors : produits locaux, artisanat, art et culture, abris non gardés, etc.
- Articuler étroitement la stratégie du territoire et celle des stations.

Dans ce cadre, les communes d'Autrans-Méaudre-en-Vercors et de Gresse-en-Vercors, l'EPIC des Stations de la Drôme et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ont présenté des opérations en faveur de leurs stations de ski. Lors du Comité de pilotage du 12 janvier 2024, ces 4 collectivités ont témoigné de la complexité et de leurs difficultés face aux enjeux de transition de leurs stations, ainsi que de leur besoin d'ingénierie en appui des projets en cours de développement.

Pour répondre à cette situation, le Commissariat de Massif des Alpes a proposé la mise en place d'un poste de chef de projet « transitions des stations », en accompagnement commun à ces 4 collectivités, et porté par le Parc sur 3 ans. L'ANCT a indiqué être en mesure d'appuyer fortement le financement de ce poste dans le cadre du dispositif Avenir Montagne Ingénierie.

Sur cette base, les 4 collectivités et le Parc ont procédé de manière collective à la définition du poste et au recrutement du chef de projet qui a pris ses fonctions le 08 octobre 2024. Sa mission vise à :

- accompagner ces 4 collectivités dans leurs démarches de transition-s, à se doter d'une vision et d'une méthode de travail leur permettant de rééquilibrer les activités neige avec une offre 4 saisons en phase avec les singularités de leurs territoires.
- engager une démarche collective afin de faire émerger une réflexion et une vision à l'échelle Vercors de la transition des stations.
- construire un plan d'actions par station répondant aux spécificités locales et s'articulant avec la réflexion collective à l'échelle Vercors.

Cet accompagnement s'appuie et s'articule notamment sur les actions priorisées et/ou engagées dans le cadre du programme espace valléen.

Bilan 2025

Le dernier trimestre 2024 a été consacré à la construction d'une feuille de route partagée de la mission, présentée aux partenaires lors du Comité de pilotage Espace Valléen du 17 janvier 2025.

L'année 2025 a permis d'engager les travaux selon une méthodologie adaptée à chacun des contextes locaux des 4 stations. En matière d'accompagnement individuel,

la première étape consistait principalement à construire une vision et une feuille de route de diversification et de transition touristique.

L'état d'avancement de cette première phase de travail est différent selon les stations. Pour Autrans-Méaudre-en-Vercors, les Stations de la Drôme et Gresse-en-Vercors, des orientations stratégiques et des feuilles de route sont en cours de finalisation et de validation politique. Pour Les Coulmes, la mise en œuvre de la feuille de

route a été retardée et les objectifs opérationnels réajustés pour répondre et s'adapter aux circonstances locales.

Perspectives 2026

En outre, l'approche des élections municipales impacte largement le calendrier prévisionnel de travail et de mise en œuvre des feuilles de route pour l'année 2026 et sur les 3 niveaux d'actions de la mission :

L'accompagnement individuel des stations :

- Autrans-Méaudre-en-Vercors : Sur la base des orientations stratégiques et de la feuille de route pour l'avenir des sites nordiques de Gève et des Narcès, la première étape sera de réaliser une étude de faisabilité et de programmation pour définir un schéma directeur d'accueil et d'aménagement des sites.
- Gresse-en-Vercors : Sur la base des résultats de l'étude stratégique sur la transition des communes du Balcon Est (livrée en juin 2025), 3 actions prioritaires ont été identifiées pour 2026 : 1- Réaliser une étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un « pôle d'activité et de découverte nature » autour d'une Odyssée verte renouvelée ; 2- Structurer un projet de développement de l'astrotourisme en s'appuyant sur l'association Astrièves et l'Observatoire Astronomique du Trièves ; 3- Réfléchir à l'opportunité de la création d'un « tiers-lieu » productif et culturel dans le bâtiment C1 des Dolomites.
- EPIC des Stations de la Drôme : la concertation locale à Lus-La-Croix-Haute pour élaborer un plan de transition touristique de la commune est bien avancée et des orientations stratégiques ont été définies. Ces dernières sont en cours de validation politique et un plan d'action en cours de définition. Une première étape sera notamment de réaliser une étude de faisabilité sur un schéma de valorisation du Vallon de la Jarjatte, intégrant la création d'une voie multi-usage connectant la gare au vallon. Parallèlement, le projet de création d'un parcours thématique sur les vautours et le ciel étoilé est en cours de réalisation sur le site du Col de Rousset, avec une livraison prévue à l'été 2026 (MOA PNRV). Enfin, il est prévu d'engager une réflexion sur le développement de l'offre vélo à l'échelle du plateau Sud du Vercors, connectant les stations entre elles et avec les villages.
- SMVIC – Les Coulmes : les travaux ont connu des difficultés à se lancer et à avancer sur la réflexion stratégique pour élargir la question de la station à celle de la construction d'une « destination Coulmes » dans une logique 4 saisons de développement touristique et éducatif de territoire. La feuille de route a été ajustée autour de 2 objectifs : définir une gouvernance adaptée à la spécificité du site et des dynamiques locales ; travailler la thématique de l'itinérance à partir d'un projet concret de construction d'une cabane non gardée pour amorcer et maintenir la dynamique collective.
- Des sujets transversaux travaillés en collectif avec les 4 stations :
- Deux thématiques de travail ont été identifiées : l'itinérance et le nordique. Une action transversale a été identifiée et engagée courant 2025 : la création d'un support de promotion commun à l'échelle du Vercors des sites nordiques. Pour 2026, il est prévu de réfléchir à la thématique de l'itinérance.
- Une mise en commun des travaux et une réflexion collective à l'échelle Vercors :
- Amorcé en 2025, il est prévu de réunir à nouveau au moins deux fois le groupe de travail politique associant les 4 stations, les VP au tourisme des EPCI et les partenaires Espace Valléen en 2026. L'objectif est autant de partager et de capitaliser sur les démarches en cours dans chaque station, ainsi que de réfléchir aux pistes d'actions collectives. Le premier temps sera notamment dédié à la passation et à l'appropriation de la démarche par les nouvelles équipes municipales.

Budget et plan de financement prévisionnel 2026 :

Dépenses		Recettes	
Rémunération agent PNRV : Chef de projet	63 010,92 €	Etat (FNADT-CIMA) Dont : 9/12ème de l'année à 90% d'intervention 3/12ème de l'année à 80% d'intervention	56 447,06 € 43 544,88 € 12 902,18 €
Frais de mission	1 500,00 €	Autofinancement PNRV	8 063,86 €
TOTAL	64 510,92 €	TOTAL	64 510,92 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité

- d'**APPROUVER** le plan de financement 2026 de l'opération transition des stations du Vercors tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de l'Etat-ANCT dans le cadre de la mesure 4,2 du FNADT CIMA,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Marché « Natura 2000 : Révision de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales sur le site de Lus-la-Croix-Haute » : choix du prestataire

Le Président rappelle aux membres du Bureau l'objectif de la mission qui vise à mettre à jour l'ensemble de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute (FR8201680), outils de gestion indispensables pour mettre en œuvre les actions du document d'objectifs du site.

Compte-tenu de la délibération du Bureau Syndical en date du 11 juin 2025 autorisant la sollicitation d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et de la réception de l'acte attributif de la subvention délivré par le Conseil Régional en date du 3 octobre 2025 ;

Le Président informe les membres du Bureau qu'il s'agit de procéder à la validation du choix du prestataire retenu dans le cadre du marché à procédure adaptée susnommé « Natura 2000 : révision de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales sur le site de Lus-la-Croix-Haute ».

La durée du marché est de 24 mois à compter de la date de sa notification au titulaire ; le marché n'est pas reconductible. La procédure suivante a été retenue : marché à procédure adaptée. L' Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 15 octobre 2025. Le dossier de consultation a été retiré par 25 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au 15 novembre 2025, avant 12h00. Cinq candidats ont retourné leur offre avant les dates et heures limites. Les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation sont pondérés comme suit :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 30 %
- Note environnementale : 10 %
- Le montant total de l'opération est de 76 660 € HT.

Considérant l'analyse des offres, la proposition reçue par le groupement dont le mandataire est Thomas AMODEI, a été jugée conforme au cahier des charges et au budget alloué à l'opération.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité

- d'**AUTORISER** le Président à signer le marché à procédure adaptée relatif à la révision de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales sur le site de Lus-la-Croix-Haute (Natura 2000), pour le Parc naturel régional du Vercors pour une durée de 24 mois à partir de la notification du marché aux titulaires, avec les prestataires suivants (en groupement) :
 - * **Thomas Amodei** (mandataire du groupement), 165 chemin des Brandons 26190 Saint-Jean-en-Royans N° de Siret: 798 884 573 00022, et, **Matthieu Bidat** 2 rue de l'université 26400 Beaufort sur Gervanne N° de Siret : 822 508 214 00027, et, **Chloé Rosset** 2147 Route du Chatelard 74150 Thusy
- N° de Siret : 879 592 335 00019, et, **Alexandre Hallez** 106 rue des Ormeaux 33720 Landiras N° de Siret : 985 042 985 00012 ; pour un montant total HT de 76 660 € soit 91 992€ TTC

- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025**

Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des falaises du Moucherotte au pic Saint Michel pour 2026 : demande de financement

A l'automne 2019, la commune de Claix a initié une démarche de concertation ayant pour objectif de préserver l'espace naturel des falaises nord du Vercors, entre le Pic Saint Michel et le Moucherotte, de la ligne de crêtes jusqu'au pied des parois rocheuses.

Avec l'appui du Parc du Vercors, des échanges ont eu lieu avec les communes concernées par ce secteur (Varces-Allières et Risset, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Nizier du Moucherotte et Lans-en-Vercors) et le département de l'Isère pour son intégration dans son réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le Parc assure la gestion de l'ENS pour le compte des 6 communes.

Cet ENS présente des enjeux de préservation importants, notamment avec des espèces particulièrement sensibles, comme un couple d'Aigle royal. Ainsi, le nouveau Schéma départemental des ENS (SDENS) de l'Isère de décembre 2024 classe le site ENS des Falaises comme « à vocation patrimoniale » ; en application de ce nouveau SDENS, une nouvelle convention a été signée entre le Parc et le CD38 suite à la Décision en Bureau Délibératif du 10 septembre 2025.

Pour autant, la pratique de certaines activités de loisirs est une menace avérée sur le patrimoine naturel du site. Les communes portent donc par ailleurs la volonté que soit pris, sur cet ENS, un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).

Ces particularités rendent la gestion d'autant plus minutieuse : la préservation des richesses naturelles sensibles est prioritaire et l'accueil des publics se limite à des actions de sensibilisation.

Ainsi, les nouveaux plafonds annuels de subvention prévus par le Schéma Départemental des ENS de l'Isère porte essentiellement sur le fonctionnement et sont fixés à :

- 40 000 € HT/an pour le fonctionnement,
- Aides ponctuelles pour études/actions de restauration de milieux

La mise en œuvre des actions prévues pour 2026 nécessite la sollicitation du Département pour l'obtention des moyens financiers identifiés dans le plan de gestion.

Le budget et le plan de financement prévisionnel de cette opération pour 2026 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement (HT)		Recettes	
Travaux d'entretien (Panneaux saisonniers des usages)	24 391 €	Département de l'Isère (93,4 % du sous-total HT)	22 781 €
Accueil du public et surveillance (surveillance du site)			
Suivis et inventaires (éboulis froids, espèces rupestres, milieu forestiers)			
Publication et communication		Autofinancement dont communes	2 200 €
TVA	590 €		
TOTAL	24 981 €	TOTAL	24 981 €

Le Département de l'Isère verse également une subvention de fonctionnement de **12 000 €** prévue dans le Schéma Départemental de gestion des ENS.

La subvention totale sollicitée au titre de l'année 2026 pour l'animation du site ENS des falaises du Moucherotte au Pic saint Michel est donc de : **34 781 €**.

Annexe : Plan de financement budget 2026

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le budget et le plan de financement prévisionnel de l'animation du plan de gestion des falaises du Moucherotte au Pic Saint-Michel pour l'année 2026
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Département de l'Isère
- d'**AUTORISER** le Président à signer la convention de gestion avec les communes concernées,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de Combe Laval pour 2026 : demandes de financement

Les communes de Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans et Bouvante ont toutes trois sollicité le Syndicat Mixte du Parc entre 2014 et 2016 pour demander l'ouverture de la réflexion autour de la création officielle d'un ENS local sur le site de Combe Laval. En décembre 2017 le bureau du Parc a décidé de relancer les réflexions au niveau technique, entre le CD26 et le PNRV, pour répondre à la demande des 3 communes. Lors du premier semestre 2018, des échanges techniques ont permis de définir un cadrage et une organisation pour un ENS local accompagné par le Parc du Vercors.

L'ENS a été officiellement créé en 2020 ; des premières actions de gestion ont alors été réalisées : acquisitions de connaissances, actions de sensibilisation, réflexions sur les enjeux, schéma d'aménagement paysager...

Le Comité de Pilotage qui s'est réuni en mars 2023 a acté le lancement de la construction d'un plan de gestion de l'ENS, complémentaire au Document d'Objectifs Natura 2000. Le plan de gestion a été élaboré entre août 2024 et août 2025 en concertation locale et a permis de proposer un plan d'actions pour les 10 prochaines années (période 2026 – 2035).

Le Plan d'actions de l'ENS a été validé en Bureau du Parc le 10 septembre 2025.

Le budget et le plan de financement prévisionnel 2026 de cette opération est le suivant :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes	
Animation	25 045 €	Département de la Drôme (80 %)	20 036 €
		Autofinancement dont Communes	5 009 €
Total Fonctionnement	25 045 €	Total	25 045 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Dépenses d'Investissement (HT)		Recettes	
- Cartographie des habitats - Pédagogie et information - Petits panneaux réglementations - Sortie accompagnée AMM	29 636 €	Département de la Drôme (80 % du sous total HT)	23 709 €
TVA	5 833 €	Autofinancement dont Communes	11 760 €
Total Investissement	35 469 €	Total	35 469 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC (sauf pour les dépenses inscrites dans la section d'investissement du budget).

Soit un budget total de la mise en œuvre du plan d'action 2026 de 60 514 € :

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le budget et le plan de financement pour l'animation 2026, sur le volet d'investissement et de fonctionnement de l'ENS local de Combe Laval,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès du département de la Drôme,
- d'**AUTORISER** le Président à signer les conventions de portage et de financement pour la mise en œuvre du plan de gestion, avec les communes concernées, à savoir Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans et Bouvante,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de Combe Male pour 2026 : demandes de financement

En 2022, la commune de Saint-Agnan-en-Vercors a fait l'acquisition d'une propriété de 215 hectares, avec l'aide des financements du Département de la Drôme (50%) et de ceux obtenus par le Parc du Vercors via le Plan France Relance (30%). De par sa situation géographique, cette parcelle communale se trouve au cœur d'enjeux environnementaux, pastoraux et touristiques. Ce sont ces enjeux qui ont poussé la commune dans cette acquisition, avec la volonté de classer ces 215 hectares en Espace Naturel Sensible (ENS).

Pour mener à bien l'élaboration du premier plan de gestion de l'ENS de Combe Male et mener les démarches de concertation locale, une convention de partenariat a été élaborée pour associer le parc du Vercors dans cette démarche. Le plan de gestion a été élaboré entre août 2024 et août 2025 en concertation locale et a permis de proposer un plan d'actions pour les 5 prochaines années (période 2026 – 2030, validé en Bureau Délibératif du Parc le 10 septembre 2025).

Compte-tenu du montant d'autofinancement annuel trop important que représentait le plan de gestion sur 5 ans, il a été convenu avec la commune de Saint-Agnan, d'étaler la mise en œuvre du plan de gestion sur 7 ans. Le Plan d'actions sur 7 ans est en annexe.

Le budget et le plan de financement prévisionnel 2026 de cette opération est le suivant :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes	
Animation	25 045 €	Département de la Drôme (80 %)	20 036 €
		Autofinancement dont Communes	5 009 €
Total Fonctionnement	25 045 €	Total	25 045 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Dépenses d'Investissement (HT)		Recettes	
Cartographie des habitats - Petits panneaux réglementation - Prestation AMM - Animations grand public	11 637 €	Département de la Drôme (80 % du sous total HT)	9 309 €
TVA	1 233 €	Autofinancement dont Commune	3 561 €
Total Investissement	12 870 €	Total	12 870 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC (sauf pour les dépenses inscrites dans la section d'investissement du budget).

Soit un budget total de la mise en œuvre du plan d'action 2026, de 37 915 € :

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la modification du plan de Gestion pour une mise en œuvre sur 7 ans au lieu de 5 ans
- d'**APPROUVER** le budget et le plan de financement pour l'animation 2026, sur le volet d'investissement et de fonctionnement de l'ENS local de Combe Male,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès du département de la Drôme,
- d'**AUTORISER** le Président à signer la convention de portage et de financement pour la mise en œuvre du plan de gestion avec la commune de Saint-Agnan-en-Vercors,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin pour 2025-2029 : demande de validation du nouveau plan d'actions et de financement

Le site naturel des Plateaux de la Molière et du Sornin a intégré le réseau des ENS du Département de l'Isère en 2005. Sa gestion a été confiée au Parc par le Département et les Communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Sassenage en 2012.

L'actuel plan de gestion de l'ENS, démarré en 2019, a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2024-2025 ; cette évaluation tient compte du nouveau classement « Sensibilisation/Education » de l'ENS de la Molière-Sornin, défini dans le nouveau Schéma départemental des ENS de l'Isère (en date de décembre 2024). Ce travail a notamment permis de réajuster le plan d'actions et les budgets pour la suite du plan de gestion. Il a été validé par les membres du Comité de pilotage réuni le 18 novembre 2025 (voir compte-rendu en Annexe 1).

Par cohérence avec ce nouveau Schéma Départemental des ENS de l'Isère, le plan de financement est présenté sur une période de 5 ans.

Ce plan d'actions tient compte des nouveaux plafonds annuels de subvention cadrés par le Département dans son nouveau Schéma départemental des ENS, à savoir :

- 30 000 € HT/an pour l'investissement,
- 40 000 € HT/an pour le fonctionnement,
- 100 000 € HT sur la durée du plan de gestion, éventuellement mobilisables pour des actions relatives à la vocation du site (sensibilisation).
- 2000 € HT/ an et par commune de forfait pour la gestion administrative.

Le détail du plan d'actions et de financement prévisionnel est en Annexe 2.

La mise en œuvre de ce nouveau plan d'actions nécessite la sollicitation du Département pour sa validation en vue de l'obtention des moyens financiers identifiés pour 2026-2029.

Ce nouveau plan d'actions et budgets associés abroge le précédent plan élaboré pour 2019-2028 et voté en Commission permanente du Département le 19 avril 2019.

En annexe vous trouverez le compte rendu du comité de pilotage.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité

→ d'**APPROUVER** le plan d'actions et de financement prévisionnel de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin pour la période 2025-2029.

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin pour 2026 : demande de financement

Le site naturel des Plateaux de la Molière et du Sornin a intégré le réseau des ENS du Département de l'Isère en 2005. Sa gestion a été confiée au Parc par le Département et les Communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Sassenage en 2012.

La chargée de mission coordonne la mise en œuvre du plan de gestion du site, par le déploiement d'actions de suivi scientifique, d'entretien des milieux, d'accueil du public et surveillance. Certaines actions sont effectuées en régie, d'autres nécessitant des compétences particulières sont proposées en prestation.

Le nouveau Schéma départemental des ENS (SDENS) de l'Isère de décembre 2024 classe le site de la Molière et du Sornin à vocation de sensibilisation/éducation et fixe de nouveaux plafonds annuels de subvention par le Département :

- 30 000 € HT/an pour l'investissement,
- 40 000 € HT/an pour le fonctionnement,
- 100 000 € HT sur la durée du plan de gestion, pour des actions relatives à la vocation du site (enveloppe sensibilisation).

La mise en œuvre des actions prévues pour 2026 nécessite la sollicitation du Département de l'Isère pour l'obtention des moyens financiers identifiés dans le plan de gestion et en accord avec les plafonds définis par le nouveau SDENS.

Le budget et le plan de financement prévisionnel de cette opération pour 2026 est le suivant :

Dépenses de Fonctionnement (HT)		Recettes	
- Animations - Suivis avifaunes - Suivi grande faune sauvage - Participation aux suivis partenaires - Suivi de la ressource en eau - Suivi flore - Entretien des équipements - Formation des OT - Mise ne réseau de l'ENS - Accompagnement de la restauration de la cabane de Plénouze - Evaluation de l'état de conservation des forêts - Evaluation de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux	36 496 €	Département de l'Isère (93,4 % du sous total HT)	34 087 €
TVA	1 539 €	Autofinancement dont Communes	3 948 €
Total	38 035 €	Total	38 035 €

Dépenses d'Investissement		Recettes	
- Diagnostic des rapaces nocturnes - Restauration des milieux ouverts - Gestion de la fréquentation - Lutte contre l'érosion des sentiers - Supports de sensibilisation sur télésiège	18 650 €	Département de l'Isère (93,4 % du sous total HT)	17 419 €
TVA	250 €	Autofinancement dont Communes	1 481 €
Total Investissement	18 900 €	Total	18 900 €

Dépenses de l'enveloppe sensibilisation		Recettes	
Médiation de 2 volontaires en service-civique	16 717 €	Département de l'Isère (100 % du sous total HT)	16 717 €
TVA	83 €	Autofinancement dont Communes	83 €
Total Investissement	16 800 €	Total	16 800 €

Le Département verse également une subvention de fonctionnement de 8 000 € HT prévue dans le Schéma Départemental de gestion des ENS et correspondant au forfait de fonctionnement (actions de gestion administrative, réunion, etc).

La subvention totale sollicitée au titre de l'année 2026 pour l'animation du site ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin est donc de : 76 223 € HT.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité

- **d'APPROUVER** le budget et le plan de financement prévisionnel de l'animation du plan de gestion des Plateaux de la Molière et du Sornin pour l'année 2026,
- **d'AUTORISER** le Président à signer la convention de gestion avec les communes concernées à savoir Autrans-Méaudre en Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Sassenage,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Département de l'Isère et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Projet de classement du site des synclinaux perchés de Saint-Pancrace et du Savel sur les communes de Cobonne, Gigors-et-Lozeron et Suze : avis

Le Parc du Vercors a été sollicité le 19 septembre 2025 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes pour donner son avis sur le projet de classement du site des synclinaux perchés de Saint-Pancrace et du Savel sur les communes de Cobonne, Gigors-et-Lozeron et Suze. La procédure de classement donne lieu au recueil des avis des personnes publiques associées, dont le PNRV fait parti, en parallèle de l'enquête publique débutée en novembre 2025.

Ces sites sont localisés sur la frange ouest du massif du Vercors, dans la vallée de la Drôme. Ils sont également concernés par le site Natura 2000 : « Gervanne et rebord occidental du massif du Vercors » (Zone Spéciale de Conservation).

Contexte :

Orienté nord-sud, le synclinal de Saint-Pancrace, sépare les vallées de la Gervanne, à l'ouest et de la Sye, à l'est. En forme de berceau, cette petite montagne très reconnaissable dans le paysage culmine à 735 m au nord-ouest et s'abaisse vers le sud. L'intérieur du synclinal est entièrement boisé et comporte un captage d'eau potable ainsi qu'une chapelle qui remonte au 18^e siècle. Le synclinal domine le vieux village perché de Suze et les ruines du donjon de Suze-la-vieille.

Dans la continuité et la même orientation que le synclinal de Saint-Pancrace, le synclinal perché du Savel, en forme de plateau, appartient à la même structure géologique. Il s'étend sur 2 km de long et jusqu'à 540 m de large. Les falaises de calcaire turonien culminent à l'est à 759 m. Au pied du synclinal du Savel se trouve le village perché de Gigors ainsi que l'église Saint-Pierre à la confluence visuelle des deux synclinaux.

Les élus de Suze ont sollicité la DREAL afin de lancer une étude de classement permettant de protéger de manière pérenne le monument géologique du synclinal perché de Saint-Pancrace et son écrin.

La DREAL a initié cette démarche en 2024, avec la réalisation d'une étude de diagnostic paysager et patrimonial permettant d'alimenter le dossier de classement et de pouvoir préciser la pertinence du périmètre.

De septembre 2024 à janvier 2025, des réunions et ateliers de travail avec les élus des communes de Cobonne, Gigors-et-Lozeron et Suze ont été réalisés, ainsi que deux réunions publiques permettant d'associer les acteurs du territoire et les habitants.

Avant d'aller plus loin dans le projet de classement, une visite d'inspection générale par l'IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable) a été sollicitée, afin de recueillir un avis sur l'opportunité, le périmètre proposé et les orientations de classement à retenir. Cette visite d'inspection a eu lieu en février 2025, et les conclusions du rapport, approuvées et transmises par la ministre, ont confirmé la pertinence du classement de site, sans aucun doute possible compte tenu de son caractère exceptionnel et remarquable.

Compte tenu de la continuité entre le synclinal perché de Saint-Pancrace et le synclinal perché du Savel, issus d'un même mouvement tectonique, du fait que les « deux modelés se répondent dans un jeu permanent de covisibilité conférant à cet ensemble, complété par l'église Saint-Pierre au centre, une valeur esthétique », et de l'unicité du paysage formé par les deux synclinaux, les inspecteurs généraux encouragent à rattacher le synclinal perché du Savel au projet de classement.

La DREAL a pris en compte les orientations du rapport reprises par la ministre en charge des sites afin de travailler, en accord avec les élus des trois communes, sur une nouvelle proposition de périmètre.

Objectifs :

Le classement a pour vocation de reconnaître, à l'échelle nationale, les qualités paysagères de l'ensemble constitué par les synclinaux perchés de Saint-Pancrace et du Savel. Le site classé est un outil fort qui vise à maintenir les qualités de ces paysages remarquables et doit permettre une gestion cohérente sur l'ensemble de ce territoire.

Référence à la charte du Parc du Vercors :

Le classement du site répond pleinement aux objectifs de qualité paysagère inscrit dans la première mesure de la charte : la mesure 1.1 Valoriser et préserver des paysages vivants et exceptionnels précise dans le point « Éviter la banalisation des paysages » que « sur certains sites d'intérêt majeur, un classement au titre du paysage pourra être envisagé par l'État, en concertation avec la population et les élus locaux."

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

→ de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet de classement du site des synclinaux perchés de Saint-Pancrace et du Savel sur les communes de Cobonne, Gisors-et-Lozeron et Suze.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Aménagement en faveur d'une colonie majeure de chauves-souris dans la vallée de la Gervanne

La vallée de la Gervanne revêt un caractère particulièrement exceptionnel pour le groupe des Chiroptères puisque 29 espèces y sont connues, ce qui fait de ce secteur l'un des plus riches de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elles sont présentes aussi bien dans les espaces « naturels », que dans les milieux anthropisés tels que les villages et les villes. La plupart des colonies de reproduction de chauves-souris de la vallée de la Gervanne sont installées dans le bâti, ce qui les rend extrêmement vulnérables.

Une bâtisse ancienne située au sein du site Natura 2000 "Gervanne et rebord occidental du Vercors", à proximité de la rivière, sur la commune de Montclar-sur-Gervanne, héberge une part importante de la population estivale de deux espèces de chauve-souris : le Grand rhinolophe et le Petit rhinolophe (respectivement 120 individus en moyenne sur une population globale de 350 individus suivis, et 80 individus en moyenne sur une population globale de 400 individus suivis). Ces individus fréquentent les combles mais aussi des pièces à vivre.

Les propriétaires restaurent progressivement la bâtisse, et souhaitent délocaliser les chauves-souris de manière définitive. L'objectif aujourd'hui est de conserver ces espèces.

Aussi, des travaux sont proposés afin de créer un aménagement adapté aux chauves-souris dans une partie non habitable de la maison : il convient de fermer les ouvertures et cloisonner un hangar, pour mettre à disposition des chauves-souris une partie de bâtiment.

Dans le cadre de cette opération, les propriétaires s'engagent à signer une Obligation Réelle Environnementale (ORE), sur vingt ans, pour conserver ces aménagements à destination exclusive des chauves-souris et d'autoriser le Parc à effectuer les travaux nécessaires.

Le présent budget comprend une contribution aux travaux ainsi que la prise en charge de l'acte notarié pour la signature d'une Obligation Réelle Environnementale.

Le budget et le plan de financement proposé pour cette opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagements	7 861,20 €	DREAL	7 488,96 €
Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale	1 500,00 €	PNRV	1 872,24 €
TOTAL	9 361,20 €	TOTAL	9 361,20 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement pour l'aménagement en faveur de la colonie de chauve-souris de Monclar-sur-Gervanne.
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès de la DREAL,
- **d'AUTORISER** le Président à signer l'acte constitutif de l'Obligation réelle Environnementale,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Ligne de trésorerie pour le budget principal du Parc du Vercors

Pour pallier les retards de paiement liés aux subventions européennes en particulier, il devient nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie du budget principal du Parc.

Voici les caractéristiques de la proposition de la Caisse d'Epargne :

Montant : 762 000 euros maximum

Durée : un an à compter du 06/01/2026

Taux d'Intérêt : €STR + marge de 1,05 % l'an *

Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro

Base de calcul des intérêts : exact/360

Process de traitement automatique :

- tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)
- remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Date de prise d'effet du contrat : à compter du 06 janvier 2026

Garantie : Néant

Frais de dossier : 762€ / prélevés une seule fois

Commission d'engagement : 0.00 EUR,

Commission de mouvement : 0.00 EUR,

Commission de non-utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
 périodicité identique aux intérêts

** Le taux par an inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.*

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité, sauf Gérard GAGNIER délégué de la communauté de commune du Royans Vercors qui s'abstient :

- **d'AUTORISER** le président à signer cette offre de ligne de trésorerie de 762 000 EUR auprès de la Caisse d'épargne LOIRE DROME ARDECHE aux conditions énumérées ci-dessus, qui deviendra de ce fait contrat,
- **d'AFFECTER** le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement du syndicat mixte du Parc du Vercors,
- **d'INSCRIRE** au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts,
- **d'AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025**

Grand tour du massif du Vercors à vélo (GTMVV) : demande de financement

Contexte

Les deux Départements de la Drôme et de l'Isère portent des politiques de développement du cycle. Les EPCI qui composent le Parc se sont dotés pour certains d'un schéma cyclable.

Le développement du vélotourisme s'inscrit aussi dans plusieurs axes stratégiques de la Charte du Parc naturel régional du Vercors :

- la stratégie de transition énergétique TEPOS (territoire à énergie positive), qui doit permettre de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre avec un objectif à l'horizon 2038, intégrant des objectifs de développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

- La stratégie espace valléen 2021/2027 Axe 1 et 2 :

- Accélérer la transition vers une offre touristique sobre et inclusive
- Le Vercors comme territoire de partage à valoriser en responsabilité

Objectif opérationnel : qualifier l'accueil du territoire et développer les conditions de mobilité.

Le schéma de développement du vélo dans le Vercors mené en 2023-2024 a mis en évidence un certain nombre d'actions, qui relèvent d'aménagements, de développement de service, de

communication/promotion visant à faire du Vercors un territoire accueillant et promouvant les pratiques cyclables pour ses habitants comme pour ses visiteurs. Ce schéma est complémentaire des schémas cyclables élaborés par les EPCI et assure une cohérence territoriale à l'échelle du massif, au delà des limites administratives et en relation avec les territoires voisins.

Parmi les actions structurantes du schéma de développement du vélo dans le Vercors, l'identification d'un Grand Tour du Massif du Vercors à Vélo est ressorti comme pouvant constituer un produit phare de l'itinérance à Vélo. Il s'agira d'une des rares offre cyclo-touristique du coeur des Alpes, accessible à un large public.

Contenu de l'action

Le jalonnement de cette itinérance de 5 à 7 jours sur 350 kms permettra une large découverte des patrimoines, savoir-faire et produits du massif du Vercors.

Le projet vise également à mettre en réseau et coordonner l'ensemble des acteurs de la filière vélo du massif : acteurs institutionnels et socioprofessionnels concernés. (EPCI/OT/Hébergeurs/prestataires d'activités).

Le projet prévoit :

- de mettre en œuvre une signalétique touristique locale de rabattements (services, sites, hébergements, gares,...)
- de qualifier des espaces de découverte le long du parcours : 7 à 10 aires d'accueil et de services thématiques,
- d'organiser et animer la gouvernance du produit, avec les départements, EPCI, leurs OT et les socioprofessionnels

Il est prévu de déployer le projet sur 3 ans, de début 2026 à fin 2028.

Le budget et plan de financement prévisionnel sur trois ans :

Dépenses		Recettes	
Conception, fourniture et pose de la signalisation	169 000 €	FEDER (60 % du HT)	153 438 €
Aires de services	70 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	30 000 €
Coûts indirects (7 %)	16 730 €	Département Isère	36 146 €
		Département Drôme	36 146 €
TVA	47 800 €	PNRV	47 800€
TOTAL	303 530 €	TOTAL	303 530 €

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité

→ **de VALIDER** le projet Tour du Massif du Vercors à Vélo ainsi que le budget et le plan de financement, détaillés ci-dessus,

→ **d'AUTORISER** le Président à déposer et signer tous documents relatifs à ce nouveau projet

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 décembre 2025

Marché « Refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors », lots soclage : choix des prestataires

Le Président informe les membres du Bureau qu'il s'agit de procéder à la refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors. Cette rénovation est en cours et, pour des raisons techniques, la consultation concernant les lots soclage (conception, fabrication et pose des soclages et soclage microlithes) a dû être décalée du restant du marché.

Rappel de l'opération :

La rénovation muséographique du Musée de la Préhistoire s'est étalée en deux phases :

- 2022 à 2023 : phase 1 (Mur chronologique dans la salle d'animation, reprise de l'entrée et fin de la visite, savoir l'introduction géologique et l'atelier de taille P51).
- 2024 à 2026 : Rénovation du reste du parcours muséographique (phase de travail : préparation 2025, travaux hiver 2025-2026).

L'étalement de ce phasage s'explique de la manière suivante :

- l'obtention des financements complexe (délais),
- la nécessité de finaliser le PSC (programme scientifique et culturel) du MPV avant de finaliser la rénovation muséographique,
- L'inter-calage de la fin de la rénovation muséographique du Mémorial en 2024.

Les lots 1 à 5 ont été attribués lors d'un précédent Bureau Syndical.

Il reste les lots 6 à 7 (soclage) à attribuer.

Attribution des lots 6 et 7 :

La durée du marché est de 04 mois à compter de la date de sa notification aux titulaires ; elle pourra être prolongée par une reconduction expresse de 6 mois, lors de la prochaine fermeture hivernale du musée.

Le marché est réparti en deux lots ainsi définis :

lot 6 : soclage

lot 7 : soclage microlithes

Pour chacun des lots, la procédure suivante a été retenue : marché à procédure adaptée.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 30 octobre 2025.

Le dossier de consultation a été retiré par 18 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au 1^{er} décembre 2025, avant minuit.

3 candidats ont retourné leur offre avant les date et heure limites ; soit : 3 offres pour le lot 6 ; 3 offres pour le lot 7.

Les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation sont pondérés comme suit :

- Valeur technique : 25 % dont 15 % pour les matériaux, équipements (fiches techniques), notes d'intention, propositions techniques, 5 % pour l'organisation (présentation et composition de l'équipe, CV, compétences) et 5 % pour la méthodologie des prestations.

- Prix : 70 %
- Performances en matière de protection de l'environnement : 5 %

Considérant l'analyse des offres, la proposition reçue de l'entreprise **TRAFIKDART** a été jugée conforme au cahier des charges. Le montant total de l'opération, des deux lots compris (lot 6 et lot 7), est de 33 400 € HT soit 40 080 € TTC.

Or les crédits disponibles avant l'attribution des lots 6 et 7 est de 14 120,40 €. Il est donc nécessaire de valider la modification du budget et du plan de financement de cette opération afin de prévoir un autofinancement d'un montant de 19 279,60 €.

L'augmentation du budget s'explique par l'augmentation des coûts entre 2022 (phase 1) et 2025 (phase 2) et par la spécificité du soclage des microlithes pour lesquels la DRAC met des conditions qui n'étaient pas explicitées au départ (pour rappel, le MPV étant « Musée de France » doit répondre à des conditions d'accueil et d'exposition qui garantissent la qualité du Musée).

Budget et plan de financement : proposition de modification

Dépenses		Recettes	
AMO	24 678 €	AURA	139 062, 40 €
Continuité muséographique (phase 1) : Graphisme et audiovisuel	37 720 €	CD26	28 971 €
Rénovation muséographique (phase 2)	125 015 €	DRAC	33 500 €
Coût des lots 6 et 7	33 400 €	Autofinancement Parc	19 279,60€
TOTAL	220 813 €	TOTAL	220 813 €

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

→ de **VALIDER** le nouveau budget et plan de financement,

→ d'**AUTORISER** le Président à signer le marché à procédure adaptée relatif à la refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors, pour les lots soclage, pour le Parc naturel régional du Vercors pour une durée de 04 mois à partir de la notification du marché aux titulaires (durée pouvant être prolongée par une reconduction expresse de 06 mois, lors de la prochaine fermeture hivernale du musée), avec les prestataires suivants :

Pour le lot 6 : soclage :

* **TRAFIKDART**, 43 route du Roc, 626400 SAOU, pour un montant total HT de 23 880 €, soit un total TTC option comprise de 28 656 €.

Pour le lot 7 : soclage microlithes :

* **TRAFIKDART**, 43 route du Roc, 626400 SAOU, pour un montant total HT de 9 520 € soit un total TTC hors variante de 11 424 €.

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 10 décembre 2025

Table des matières :

2025.BS 82.....	3
SIVER 2026/ L'AOP du Bleu du Vercors-Sassenage se dynamise pour préserver la qualité de ses prairies : demande de financement.....	3
2025.BS 83.....	5
Service de remplacement du Vercors : attribution d'une subvention.....	5
2025.BS 84.....	6
Marque Valeurs Parc sur les produits agricoles : proposition d'attribution et de renouvellement. .	6
2025.BS 85.....	7
Événements 'A tout bout d'champ' 2026 : demande de financement.....	7
2025.BS 86.....	9
Fonctionnement du GAL LEADER Terres de Dauphiné en 2026 : demande de financement.....	9
2025.BS 87.....	11
Transitions des stations du Vercors : demande de financement.....	11
2025.BS 88.....	14
Marché « Natura 2000 : Révision de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales sur le site de Lus-la-Croix-Haute » : choix du prestataire.....	14
2025.BS 89.....	16
Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des falaises du Moucherotte au pic Saint Michel pour 2026 : demande de financement.....	16
2025.BS 90.....	18
Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de Combe Laval pour 2026 : demandes de financement.....	18
2025.BS 91.....	20
Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS de Combe Male pour 2026 : demandes de financement.....	20
2025.BS 92.....	22
Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin pour 2025-2029 : demande de validation du nouveau plan d'actions et de financement.....	22
2025.BS 93.....	23
Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin pour 2026 : demande de financement.....	23
2025.BS 94.....	25
Projet de classement du site des synclinaux perchés de Saint-Pancrace et du Savel sur les communes de Cobonne, Gigors-et-Lozeron et Suze : avis.....	25

2025.BS 95.....	27
Aménagement en faveur d'une colonie majeure de chauves-souris dans la vallée de la Gervanne	27
2025.BS 96.....	29
Ligne de trésorerie pour le budget principal du Parc du Vercors.....	29
2025.BS 97.....	30
Grand tour du massif du Vercors à vélo (GTMVV) : demande de financement.....	30
2025.BS 98.....	32
Marché « Refonte de la muséographie et de la scénographie du musée de la préhistoire du Vercors à Vassieux-en-Vercors », lots soclage : choix des prestataires.....	32

Fait et délibéré le 10 décembre 2025 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 10 décembre 2025

Le Président,
Jacques ADENOT.

